



Réaction de l'APTS à la décision de la Commission de l'équité salariale

Longueuil, le 7 novembre 2006 – L'APTS est déçue de la décision de la Commission de l'équité salariale de donner son aval au gouvernement quant à l'étalement sur six ans et en sept versements du paiement prévu des ajustements salariaux dans le cadre des programmes d'équité salariale.

Cette prolongation du délai pour procéder aux rajustements des salaires des femmes et des hommes qui travaillent dans des catégories à prédominance féminine, et pour lesquelles des écarts salariaux discriminatoires ont été identifiés, entraîne un préjudice pour ceux et celles qui occupent ces emplois, qui les ont occupés ou qui sont à la retraite. La Commission reconnaît elle-même que cette prolongation pourrait pénaliser les personnes retraitées. À cet égard, l'APTS accueille d'ailleurs favorablement la recommandation de la Commission de trouver des solutions pour diminuer l'impact de l'étalement.

Cette annonce assombrit le règlement qui représente l'aboutissement d'une lutte des organisations syndicales et plus particulièrement celle des femmes depuis plus de 20 ans. L'équité aurait dû être réglée le 21 novembre 2001. Il est étonnant de constater que la Commission de l'équité salariale donne son aval au gouvernement qui, de toute évidence, fait d'autres choix budgétaires en cette période pré-électorale. La présidente de l'APTS, Mme Dominique Verreault, analyse à fond cette décision, mais demande déjà au gouvernement de ne pas aller en appel.

L'APTS est une organisation syndicale de type professionnel. Au cours de la dernière période de changement d'allégeance syndicale, elle a vu ses effectifs augmenter de 60 % pour atteindre 25 000 membres répartis dans 113 établissements de toutes les régions du Québec. Elle regroupe plus d'une centaine de titres d'emploi différents du secteur public de la santé et des services sociaux.

- 30 -

Source : Service des communications de l'APTS
Brigitte Massé, conseillère en communication
Téléphone : 450.670.2411 – Cellulaire : 514.796.0114